

Voici quelques réponses aux questions fréquentes concernant la pratique de l'ULM :

A partir de quel âge peut-on apprendre à piloter ?

- Vous devez avoir 15 ans.

- Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez obtenir une bourse d'environ 300 €.

Faut-il passer une visite médicale aéronautique chez un médecin agréé ?

Non : il suffit de passer une visite de non contre indication à la pratique de l'ULM chez votre médecin traitant. La pratique de l'ulm n'est assujettie à aucune autre visite médicale. Sachez où se situent vos limites et ne prenez pas de risques...

Quelles sont les conditions d'obtention du brevet de pilote d'Ulm ?

- Avoir obtenu un examen théorique commun à toutes les classes d'Ulm.

- Avoir satisfait à un examen au sol pour la classe d'Ulm intéressée (3 axes).

- Avoir satisfait à un test en vol avec un instructeur habilité.

Je possède mon brevet de pilote avion, hélico, ou planeur, puis-je piloter un ULM ?

Il n'y a plus d'équivalence avec les brevets avion, hélico, ou planeur. En revanche votre licence, même périmée, vous dispense de passer l'examen théorique ulm. Vous devrez donc, après quelques séances d'entraînement, satisfaire à un test en vol avec un instructeur habilité.

Quel est le coût d'une formation de pilote ULM ?

Le budget est d'environ 2.000 €. Il faut compter 20 à 25 heures de vol en moyenne, pour obtenir son brevet de pilote.

Une fois le brevet obtenu, quels sont mes nouveaux privilèges ?

Vous pouvez voler seul à bord d'un ULM et vous promener où bon vous semble partout en France, en respectant la réglementation de la circulation aérienne. Toutefois, il vous faudra effectuer un certain nombre d'heures de vol en solo afin d'acquérir un peu d'expérience, avant de pouvoir emmener un passager (voir plus bas).

Quels sont les impératifs en matière d'assurance ?

MOUSQUET'AIR ULM a assuré son ULM par un contrat de groupe. Une participation à cette assurance est incluse dans le calcul du prix de vente de l'heure de vol et couvre les pilotes et leurs passagers en responsabilité civile, ainsi qu'en cas de casse de la machine. Il vous restera toutefois à acquérir la licence fédérale de la Fédération Française de Planeurs Ultra Légers Motorisés (FFPLUM), <http://www.ffplum.com> coûtant 71 ,74€ par an pour un plus de 25 ans et 47,78€ pour un moins de 25 ans.

Et pour emmener un(e) passager(e) ?

Après avoir acquis une expérience du vol seul à bord, il vous faudra passer une épreuve de confirmation avec un instructeur, appelée "emport passager".